

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SEVERIN**

Séance régulière de ce conseil tenue, à Saint-Séverin à 20 h, ce douzième jour de février deux mille vingt-quatre (**12 février 2024**) au Centre administratif municipal situé au 1986, place du centre à Saint-Séverin.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Steve Richard, conseiller
Denis Brouillette, conseiller
Patrice Baril, maire suppléant
William Guillemette, conseiller
Stéphane Goulet, conseiller
Mélanie Comtois, conseillère

Absent : Gérard Vandal, maire

Formant ainsi quorum

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à vingt heures sous la présidence de monsieur Patrice Baril, maire suppléant, et monsieur Jocelyn St-Amant, directeur général/secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2024-02-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Comtois, appuyé par monsieur le conseiller Steve Richard, et il est résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour de la présente session avec ajouts au varia ci-après mentionnés.

1. Ouverture de la session;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 janvier 2024;
4. Adoption des comptes;
5. Dépôt de la correspondance;
 - École secondaire Paul-Le-Jeune :
Remerciement pour la commandite accordée pour le journal des finissant 2023-2024;
 - Ministère des transports :
Attribution d'une aide financière de 638 720.00\$ pour travaux effectués au Rang Sud.
6. Acceptation soumissions jardinières;

7. Appui à la demande d'aide financière de la Régies des incendies du Centre-Mékinac pour l'ajout d'une ressource aux opérations;
8. Félicitation au corps de cadets 2526 Mékinac pour son 50^e anniversaire;
9. Acceptation et autorisation de signature au directeur du protocole d'entente projet FRR-L-24-01;
10. Acceptation soumissions épinglettes;
11. Approbation règlement d'emprunt 007-2024 DE LA Régie des incendies du Centre-Mékinac;
12. Varia;
13. Tour de table;
14. Questions de l'assemblée;
15. Levée de la séance.

- ADOPTÉE -

2024-02-14 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du 15 janvier 2024 a été remis au moins soixante-douze (72) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephane Goulet, appuyé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, et il est résolu que le procès-verbal de la session régulière du 15 janvier 2024 soit adopté.

- ADOPTÉE -

2024-02-15 ADOPTION DES COMPTES;

Il est proposé par monsieur le conseiller William Guillemette, appuyé monsieur le conseiller Stephane Goulet, et il est résolu que les comptes présentés dans l'analyse des comptes fournisseurs au 31 janvier 2024, au montant de 59 401.31 \$, soient approuvés et payés.

Je, soussigné certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 janvier 2024.

Jocelyn St-Amant, secrétaire-trésorier

- ADOPTÉE -

2024-02-16 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Comtois, appuyé par monsieur le conseiller Steve Richard et il est résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin accepte le dépôt de la correspondance.

- ADOPTÉE -

2024-02-17 ACCEPTATION SOUMISSION JARDINIÈRES;

CONSIDÉRANT la soumission déposée à la Municipalité par la compagnie suivante :

Les Serres du Domaine des Pointes	2 230,00 \$
-----------------------------------	-------------

CONSIDÉRANT que l'analyse de la soumission a démontré la conformité du soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Goulet, appuyée par madame la conseillère Mélanie Comtois, et il est résolu d'accepter la soumission de Les Serres du Domaine des Pointes, telle que présentée pour un montant de 2 230,00 \$, auquel il faut ajouter les taxes applicables.

- ADOPTÉE -

2024-02-18 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAX POUR L'AJOUT D'UNE RESSOURCE AUX OPÉRATIONS;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance de guide à l'intention des organismes concernant le volet 4, Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de St-Adelphe, Hérouxville, St-Séverin, Ste-Thècle et St-Tite désirent présenter un projet « ajout d'une ressource aux opérations incendies » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Steve Richard, appuyé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, et il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Séverin s'engage à participer au projet « ajout d'une ressource aux opérations incendies ».

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Le conseil nomme la Régie des incendies du Centre-Mékinac organisme responsable du projet.

- ADOPTÉE –

2024-02-19 **FÉLICITATIONS AU CORPS DE CADETS
2526 MÉKINAC POUR SON 50^e
ANNIVERSAIRE;**

CONSIDÉRANT que le corps de cadets 2526 Mékinac fête son 50^e anniversaires.

Il est résolu unanimement d'adresser une lettre de félicitations au corps de cadets 2526 Mékinac.

- ADOPTÉE –

2024-02-20 **ACCEPTATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE AU DIRECTEUR DU
PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET FRR-L-
24-01;**

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait une demande d'aide financière dans le Fonds Régions et Ruralité-volet 2;

CONSIDÉRANT que le projet a été accepté auprès de la MRC Mékinac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mélanie Comtois, appuyé par monsieur le conseiller William Guillemette, et il est résolu d'accepter le protocole d'entente et d'autoriser le directeur à signer les documents.

- ADOPTÉE –

2024-02-21 **ACCEPTATION SOUMISSION POUR
ÉPINGLETTES;**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Séverin a demandé des soumissions pour la fabrication d'épinglettes avec aimant;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été déposées à la Municipalité de Saint-Séverin, soit :

Publicité JL.	5.90 \$
Go Sport	4.97 \$

CONSIDÉRANT que l'analyse des documents administratifs a démontré la conformité des soumissionnaires à ce niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, appuyé par monsieur le conseiller Steve Richard, et il est résolu d'accepter la soumission de Go Sport pour l'achat de 100 épinglettes au coût de 4.97 / unités auquel il faut ajouter les taxes.

- ADOPTÉE –

2024-02-22 APPROBATION DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 007-2024 DE LA RÉGIE DES
INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Goulet et appuyé par monsieur le conseiller Steve Richard et il est résolu que la municipalité de Saint-Séverin approuve le règlement d'emprunt 007-2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac d'une somme de 78 500.00\$ pour l'achat d'équipement pour la lutte contre les incendies tel que des habits de combat pour un montant de 32 000.00\$, de la radio communication pour un montant de 12 000.00\$, détecteur 4 gaz pour un montant de 3 000.00\$, caméra thermique pour un montant de 15 000.00\$ et cylindres d'air pour les appareils respiratoires pour un montant de 16 500.00\$. Le terme de l'emprunt sera de 5 ans

- ADOPTÉE –

2023-02-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par, monsieur le conseiller William Guillemette, appuyé par madame la conseillère Mélanie Comtois, et il est résolu que la séance soit levée à 20 h 40.

- ADOPTÉE -

Patrice Baril
Maire suppléant

Jocelyn St-Amant
Directeur général et
Secrétaire-trésorier